

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **17 DEC. 2018**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 5 décembre 2018
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-116

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

RECENSEMENT DE LA
POPULATION 2019 -
RECRUTEMENT DES
AGENTS RECENSEURS

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), Mme ROUCHON (par proc. à M. JOUBERT), M. COUTURIER (par proc. à M. MANINI), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT), Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme BREMOND jusqu'après élection du secrétaire de séance), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. ROULE), Mme NICAISE (par proc. à Mme MAINAND jusqu'avant vote sur le N° 2018-96), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme CARRET), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNÉ (par proc. à M. PETIT), Mme ROQUES (par proc. à Mme WEBANCK), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. JOINT

Comme chaque année, la commune va réaliser en 2019, en partenariat avec l'INSEE, comme toutes les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants, le recensement d'une partie de sa population correspondant à un échantillon d'environ 1 500 à 1 700 logements d'habitation (soit environ 8% du parc de logements) sélectionnés par l'INSEE.

La collecte sur le terrain débutera le **17 janvier 2019 et se terminera le 23 février 2019.**

L'INSEE préconise le recrutement d'un agent recenseur pour environ 200 logements à enquêter. Il est ainsi proposé de constituer **une équipe de 8 agents et d'un coordonnateur communal**. Le coordonnateur et le coordonnateur suppléant seront en charge du suivi quotidien des opérations de recensement pour la campagne 2019, et le cas échéant, pourront remplacer un agent malade.

Les agents seront rémunérés « au réel » (à la tâche), en fonction du nombre d'habitants, de logements et d'adresses effectivement recensés. Les deux séances de formation obligatoires, d'une demi-journée chacune, dispensées par l'INSEE, ainsi que les opérations de repérage des adresses, en amont de la collecte, seront également rémunérées. La rémunération intégrera enfin, pour chaque agent, un forfait « déplacement ».

La prime forfaitaire d'un montant de 200 €, si le taux de FLNE « Feuilles de logements non enquêtés » (calculé par rapport au nombre total de résidences principales) de leur secteur est inférieur ou égal à 5 %, sera reconduite à nouveau cette année.

La population légale de la commune, actualisée chaque année, étant déterminée à partir des résultats du recensement annuel de population, la qualité des opérations de collecte sur le terrain est essentielle.

Le coordonnateur communal, chargé de préparer et d'encadrer la collecte, joue un rôle déterminant pour le bon déroulement du recensement. Cette fonction incombe au responsable du service Citoyenneté. Elle est définie comme suit :

- Préparer et organiser la collecte des données sur le terrain en lien avec le superviseur de l'INSEE,
- Encadrer les agents recenseurs : répartir la charge travail, assurer le bon déroulement des opérations de collecte dans le temps imparti, organiser les réunions régulières avec les agents,
- Veiller à la mise à jour et à la fiabilité des données saisies dans le logiciel OMER,
- Assurer l'interface avec l'INSEE,
- Vérifier la conformité des adresses sur le terrain,
- Suppléer les agents recenseurs si nécessaire,
- Réaliser les opérations de fin de collecte : clôture de la collecte, classement, établissement des bordereaux, transmission des documents à l'INSEE.

Pour cette campagne 2019, il est envisagé de revaloriser les tarifs accordés en 2018 d'environ 1%, soit :

Tâches effectuées	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Formation	32,82 €	33,15 €
Tournées de reconnaissance, par IRIS	19,59 €	19,79 €
Bulletins individuels, par habitant	2,12 €	2,14 €
Feuilles de logement, par logement	1,16 €	1,17 €
Adresses recensées, par adresse	1,31 €	1,32 €
Forfait déplacement	55,04 €	55,59 €

Il est précisé que la commune perçoit, chaque année, au titre de la réalisation de l'enquête de recensement une dotation forfaitaire de l'État qui permet de couvrir en partie les charges afférentes au recensement.

En vue de la campagne 2019 de recensement de la population, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DECIDE

de recruter pour cette mission 8 agents recenseurs rémunérés suivant les tarifs ci-après,

- FIXE

les tarifs de rémunération des agents recenseurs comme il suit :

Tâches effectuées	Tarifs 2019
Formation	33,15 €
Tournées de reconnaissance, par IRIS	19,79 €
Bulletins individuels, par habitant	2,14 €
Feuilles de logement, par logement	1,17 €
Adresses recensées, par adresse	1,32 €
Forfait déplacement	55,59 €
Prime « qualité » conditionnée à un taux de FLNE < ou = à 5%	200,00 €

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **17 DEC. 2018**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE
Philippe COCHET

